

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

Présents : ROBERT Jacques, CAMY-DESSUS René, MONIOT Monique, CHATAGNON Daniel, MOUREOU Georgette, CLESSE Thierry, ANDRADE José, FANFELLE Sandrine, MOUNET Maryse.

Absente excusée : DARRAILLANS Isabelle qui a donné procuration à Georgette MOUREOU

Secrétaire : MONIOT Monique

Date de la convocation : 20.04.2011

Date d'affichage : 02.05.2011

ORDRE DU JOUR

BUDGET 2011

Le projet de budget 2011 a été examiné par la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 13 avril 2011.

Ce projet n'était pas équilibré en section de fonctionnement : il manquait 10 000 euros.

Au cours de cette commission les propositions suivantes ont été avancées :

- indemnités de fonction des élus :

- les indemnités du Maire et de Monsieur CAMY-DESSUS, 1er Adjoint seraient, minorées d'un tiers à compter du 1^{er} mai 2011.
- les indemnités de Madame Monique MONIOT, 2^{ème} Adjointe et de Monsieur Daniel CHATAGNON, 3^{ème} Adjoint seraient, à leurs demandes, fixées à 50 euros net par mois à compter du 1^{er} mai 2011

- sur proposition de Monsieur le Maire, la fiscalité serait relevée pour les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti

- taxe d'habitation : taux 2010 : 12.25%
 taux 2011 proposé : 12.50%

- foncier bâti : taux 2010 : 10.20%
 taux 2011 proposé : 10.50%

ces taux 2011 appliqués aux bases 2011 permettraient d'obtenir 1744 euros de produit fiscal supplémentaire.

Enfin et pour parvenir à l'équilibre du budget, les crédits ouverts seraient minorés aux articles « électricité » et « entretien bâtiments, voirie, matériel ».

Un nouveau projet de budget 2011 prenant en compte les propositions de la commission des finances est présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que, par principe, il est formellement opposé à la diminution des indemnités de fonction des élus mais que cette décision s'impose pour permettre d'équilibrer le budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote de ce budget et de la fiscalité 2011 puisque ces deux points sont liés.

Madame MOUREOU demande que ce vote ait lieu à bulletin secret comme la loi l'autorise.

Le résultat du vote est le suivant :
pour : 5
contre : 4
blanc : 1

Le budget 2011 est donc voté par le Conseil Municipal et les propositions de la commission des finances (minoration des indemnités des élus, augmentation des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, minoration des articles électricité et entretien) entérinées.

VOTE DES TAUX 2011

Votés, comme indiqué ci-dessus, par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 blanc, ils sont fixés, pour l'année 2011 à :

- Taxe d'habitation : 12.50%
- Foncier bâti : 10.50%
- Foncier non bâti : 35.00%

Ces taux appliqués aux bases 2011 notifiées par les services fiscaux permettent d'obtenir un produit fiscal total de 79 434 euros, indispensable à l'équilibre du budget.

Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal

Les résultats du compte de gestion 2010 sont totalement identiques à ceux du compte administratif 2010 voté par le Conseil Municipal le 30 mars dernier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ce compte de gestion.

Syndicat du Gave :

A l'unanimité, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à :

- l'adhésion de la Commune d'ASSON au Syndicat du Gave de PAU
- certaines modifications statutaires du Syndicat du Gave de PAU
- l'adhésion du Syndicat du Gave de PAU au Syndicat Mixte du bassin du Gave de PAU.

Questions diverses : néant .